

Licences, logiciels libre et CeCILL

V. Louvet

GDS Mathrice, octobre 2004, Lille

Sommaire

Licences et Logiciels Libres

Les différents types de licences

Contamination du soft en fonction de l'élément utilisé

Identification du risque

Ce que j'en ai retenu

CeCILL

Pourquoi ?

CeCILL et GPL

Avantages et inconvénients

Perspectives

Références

Different categories of software

Licence feature vs. Software type	Zero Price Avenue	Redistributable	Unlimited Usage	Source Code Available	Source Code Modifiable	Public « checks-ins » to core codebase	All derivatives must be free
Commercial							
Trial Software	Non full featured						
Non Commercial Use	Usage dependent						
Shareware	Unenforced licencing						
Royalty-free binaries (« freeware »)							
Royalty-free libraries							
Open Source (BSD-Style)							
Open Source (Apache Style)							
Open Source (Linux/GNU Style)							

Specificity's of the most widely used Open Source Software licenses

Licence type	The software « mixed » with the freeware becomes also freeware.	The modifications made to the freeware become also freeware.	Everybody can adopt the software and put it under a new licence	The licence gives specific privileges to the owner of the original Copyright that can apply to your modifications.
GPL (Linux, GCC)	Yes	Yes	NO	NO
LGPL (C Library of Linux)	NO	Yes	NO	NO
X, BSD, Apache	NO	Yes	NO	NO
NPL (Netscape Navigator)	NO	Yes	NO	Yes
MPL (Mozilla)	NO	Yes	NO	NO
Public Domain	NO	Yes	Yes	NO

From “ Tribune Libre ”, Edited by Chris DiBona, Sam Ockman & Mark Stone, O'Reilly 1999.

Identified risks when using open source software

1 Propagation of the terms of the license to our developments (GPL and similar licenses)

- ❑ *Losing intellectual property of our developments*
- ❑ *Losing the ability to protect (patent, copyright) our software*
- ❑ *Having to make available the sources of our developments*
- ❑ **SOLUTION :**
 - ✳ *Analysis of each major license*
 - ✳ *Intranet files indicating how to deal with each major license*
 - ✳ *Isolate THALES developments from freeware*
 - ✳ *Wherever its possible provide freeware clearly separated from THALES developments*

2 Configuration management

- ❑ *Open source products evolve continuously*
- ❑ *Having the source creates the ability to develop multiple variants*
- ❑ **SOLUTION :**
 - ✳ *Appropriate infrastructure and regulations to control the origin and the integrity of the open source*

Ce que j'en ai retenu

- ▶ Tout cela est **très complexe !!**

Ce que j'en ai retenu

- ▶ Tout cela est **très complexe !!**
- ▶ Tout ce qui concerne les licences (ex GPL) est en général placé sous la **juridiction américaine** donc différent du droit français.

Ce que j'en ai retenu

- ▶ Tout cela est **très complexe !!**
- ▶ Tout ce qui concerne les licences (ex GPL) est en général placé sous la **juridiction américaine** donc différent du droit français.
- ▶ Dans le cadre de notre travail, on ne peut pas faire ce qu'on veut avec ce qu'on produit : une licence n'est attachée à un logiciel que l'on a développé qu'avec **l'accord de l'employeur.**

Ce que j'en ai retenu

- ▶ Tout cela est **très complexe !!**
- ▶ Tout ce qui concerne les licences (ex GPL) est en général placé sous la **juridiction américaine** donc différent du droit français.
- ▶ Dans le cadre de notre travail, on ne peut pas faire ce qu'on veut avec ce qu'on produit : une licence n'est attachée à un logiciel que l'on a développé qu'avec **l'accord de l'employeur.**
- ▶ Ne pas hésiter à demander de l'aide aux **cellules valorisation** de nos délégations.

Pourquoi Ce(A)C(nrs)I(ria)L(ogiciel)L(ibre) ?

- ▶ Conformité par rapport au droit français. L'open source est considéré comme source d'**insécurité juridique**. La licence CPL ne mentionne pas de loi applicable mais est transposable dans beaucoup de droits.

Pourquoi Ce(A)C(nrs)I(ria)L(ogiciel)L(ibre) ?

- ▶ Conformité par rapport au droit français. L'open source est considéré comme source d'**insécurité juridique**.
La licence CPL ne mentionne pas de loi applicable mais est transposable dans beaucoup de droits.
- ▶ Une réponse possible au problème de valorisation des logiciels
Il n'y a pas de réponse unique

Pourquoi Ce(A)C(nrs)I(ria)L(ogiciel)L(ibre) ?

- ▶ Conformité par rapport au droit français. L'open source est considéré comme source d'**insécurité juridique**.
La licence CPL ne mentionne pas de loi applicable mais est transposable dans beaucoup de droits.
- ▶ Une réponse possible au problème de valorisation des logiciels
Il n'y a pas de réponse unique
- ▶ **Matérialisation de l'esprit de la GPL dans le droit français**

Pourquoi Ce(A)C(nrs)I(ria)L(ogiciel)L(ibre) ?

- ▶ Conformité par rapport au droit français. L'open source est considéré comme source d'**insécurité juridique**.
La licence CPL ne mentionne pas de loi applicable mais est transposable dans beaucoup de droits.
- ▶ Une réponse possible au problème de valorisation des logiciels
Il n'y a pas de réponse unique
- ▶ **Matérialisation de l'esprit de la GPL dans le droit français**
 - ▶ GPL : aucun garantie, aucune responsabilité. Contrat moral passé entre les auteurs et les utilisateurs.

Pourquoi Ce(A)C(nrs)I(ria)L(ogiciel)L(ibre) ?

- ▶ Conformité par rapport au droit français. L'open source est considéré comme source d'**insécurité juridique**.
La licence CPL ne mentionne pas de loi applicable mais est transposable dans beaucoup de droits.
- ▶ Une réponse possible au problème de valorisation des logiciels
Il n'y a pas de réponse unique
- ▶ **Matérialisation de l'esprit de la GPL dans le droit français**
 - ▶ GPL : aucun garantie, aucune responsabilité. Contrat moral passé entre les auteurs et les utilisateurs.
 - ▶ CeCILL : borner les garanties et les reponsabilités.
Mentionne la loi française.

CeCILL et GPL

- ▶ Compatibilité des 2 licences

CeCILL et GPL

- ▶ Compatibilité des 2 licences
- ▶ **Prédominance de la GPL** sur CeCILL

Avantages et inconvénients

► **Avantages :**

Avantages et inconvénients

- ▶ **Avantages :**
 - ▶ **Sécurité juridique** (raison pour laquelle elle a été créée)

Avantages et inconvénients

- ▶ **Avantages :**
 - ▶ **Sécurité juridique** (raison pour laquelle elle a été créée)
- ▶ **Inconvénients :**

Avantages et inconvénients

- ▶ **Avantages :**
 - ▶ **Sécurité juridique** (raison pour laquelle elle a été créée)
- ▶ **Inconvénients :**
 - ▶ **Multiplication** du nombre de types de licences libres

Perspectives

- ▶ Version 2 en cours (**traduction en anglais**)

Perspectives

- ▶ Version 2 en cours (**traduction en anglais**)
- ▶ Autre licence de type **LGPL** pour les bibliothèques.

Références

- ▶ <http://www.cecill.info/>